

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2026

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2026

### Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Subventions	18
Annexe B - Cotisations et inscriptions	18
Annexe C - Fonctionnement	18

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*APSV comptables professionnels agréés inc. <sup>1</sup>*

APSV comptables professionnels agréés inc.

Montréal, le 19 juin 2026

---

<sup>1</sup> Par Sébastien Vandal, CPA auditeur

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS**  
**RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (annexe A)	1 523 369 \$	1 691 123 \$
Cotisations et inscriptions (annexe B)	1 408 672	1 400 263
Fonctionnement (annexe C)	<u>847 745</u>	<u>584 525</u>
	<u>3 779 786</u>	<u>3 675 911</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	1 124 500	974 808
Inscriptions, affiliations et cotisations	784 372	753 097
Soutiens et subventions	543 791	577 525
Transport et communications	314 511	346 313
Frais d'arbitrage	235 922	188 216
Honoraires professionnels	225 601	314 949
Fournitures et approvisionnements	96 215	97 423
Bourses	52 332	29 800
Location de terrains	50 869	48 367
Intérêts et frais bancaires	49 178	40 736
Radiation de comptes clients des années antérieures	33 379	-
Loyer	13 994	12 110
Amortissement des immobilisations	8 476	3 571
Assurances	7 620	38 170
Entretien et réparations	<u>5 672</u>	<u>4 141</u>
	<u>3 546 432</u>	<u>3 429 226</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>233 354</u></u> \$	<u><u>246 685</u></u> \$

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	Investi en immobilisations	Affecté Placements Sports (note 4)	Affecté (note 11)	Non affecté	2026 Total	2025 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	20 824 \$	2 176 \$	784 525 \$	594 752 \$	1 402 277 \$	1 155 592 \$
Excédent des produits sur les charges	(8 476) <sup>1</sup>	266	-	241 564	233 354	246 685
Acquisitions d'immobilisations	22 607	-	-	(22 607)	-	-
Utilisation de l'exercice (note 11)	-	-	(55 188)	55 188	-	-
Affectation de l'exercice (note 11)	-	-	<u>341 182</u>	<u>(341 182)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><u>34 955</u></u> \$	<u><u>2 442</u></u> \$	<u><u>1 070 519</u></u> \$	<u><u>527 715</u></u> \$	<u><u>1 635 631</u></u> \$	<u><u>1 402 277</u></u> \$

<sup>1</sup>Correspond à l'amortissement des immobilisations

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

## BILAN

**31 MARS 2026**

	2026	2025
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	452 957 \$	665 576 \$
Placements (note 5)	818 348	780 000
Débiteurs (note 6)	780 658	668 506
Frais payés d'avance	<u>26 118</u>	<u>3 442</u>
	2 078 081	2 117 524
<b>IMMOBILISATIONS (note 7)</b>	<u>27 205</u>	<u>20 824</u>
	<u><u>2 105 286</u></u> \$	<u><u>2 138 348</u></u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 9)	436 950 \$	425 285 \$
Produits reportés	32 705	122 127
Apports reportés (note 10)	<u>-</u>	<u>188 659</u>
	<u>469 655</u>	<u>736 071</u>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>INVESTI EN IMMOBILISATIONS</b>	34 955	20 824
<b>AFFECTÉ - PLACEMENTS SPORTS (note 4)</b>	2 442	2 176
<b>AFFECTÉ (note 11)</b>	1 070 519	784 525
<b>NON AFFECTÉ</b>	<u>527 715</u>	<u>594 752</u>
	<u>1 635 631</u>	<u>1 402 277</u>
	<u><u>2 105 286</u></u> \$	<u><u>2 138 348</u></u> \$

*APPROUVÉ,*

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	233 354 \$	246 685 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<u>8 476</u>	<u>3 571</u>
	241 830	250 256
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(112 152)	(68 652)
Frais payés d'avance	(22 676)	30 873
Créditeurs	11 665	(41 339)
Produits reportés	(89 422)	43 607
Apports reportés	<u>(188 659)</u>	<u>(217 793)</u>
	<u>(159 414)</u>	<u>(3 048)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(38 348)	(10 000)
Acquisition d'immobilisations	<u>(14 857)</u>	<u>(18 943)</u>
	<u>(53 205)</u>	<u>(28 943)</u>
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(212 619)	(31 991)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>665 576</u>	<u>697 567</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u>452 957</u></u> \$	<u><u>665 576</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 1er mars 1961, et exempté d'impôt sur le revenu. Son objet est de promouvoir le tennis au Québec.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

#### Estimations de la direction

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Comptabilisation des produits

##### Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

##### Cotisations et inscriptions

Les revenus de cotisations et d'inscriptions sont constitués des inscriptions, des licences, des cotisations et des affiliations. Ces produits sont constatés linéairement sur la période couverte par ces derniers.

##### Revenus de fonctionnement

Les produits de fonctionnement sont constatés à la tenue de l'événement ou linéairement sur la période de celui-ci quand il dure plus d'une journée.

##### Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

##### Apports reçus sous forme de services

L'organisme ne pourrait pas exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité à déterminer la juste valeur de ces apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux</b>
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	33 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	33 %

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et des salaires et vacances à payer.

### 3. PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

En 2026, la Fédération a reçu des subventions totales de 404 000 \$ (434 000 \$ en 2025) du Ministère de l'Éducation, dans le cadre du programme de soutien aux événements sportifs internationaux et du programmes de soutien aux événements sportifs.

La Fédération agit en tant qu'intermédiaire entre le Gouvernement et les entités organisatrices des événements sportifs. Les entités organisatrices reçoivent l'intégralité des subventions accordées à travers ces programmes. Les sommes reversées sont incluses dans la section soutiens et subventions.

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

### 4. PLACEMENTS SPORTS

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a créé un programme appelé Placements Sports. Toute fédération sportive reconnue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est admissible au programme Placements Sports. Ce programme permet la bonification des dons reçus par la fédération et l'investissement d'une partie de ces dons. La Fondation du Grand Montréal et Desjardins gestion de patrimoine y agissent en tant que gestionnaires et ils sont responsables d'investir les fonds. Dans le cadre de ce programme, tout fonds de réserve non dépensé par la fédération, doit être présenté au bilan en tant qu'actif net affecté au programme Placements Sports.

L'organisme a recueilli un total de 30 619 \$ (31 095 \$ en 2025) de dons admissibles au programme Placement Sports, lui donnant droit à un appariement de 70 423 \$ (71 518 \$ en 2025). De ces montants, 20% ont été cédés à la Fondation du Grand Montréal, qui représente 6 124 \$ (6 219 \$ en 2025) des dons admissibles et 14 084 \$ (14 303 \$ en 2025) de l'appariement. De plus, l'organisme a reçu des revenus de distributions et des appariements supplémentaires de 256 445 \$ (68 418 \$ en 2025). Les montants transférés ne figurent pas dans l'actif net de l'organisme, car la propriété et la gestion en ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal ou à Desjardins gestion du patrimoine pour une période minimale de 10 ans.

De plus, au cours de l'exercice, l'organisme a retiré un montant du capital de 71 025 \$ (108 814 \$ en 2025) de la Fondation du Grand Montréal. Cette somme correspond aux montants arrivés à l'échéance de dix ans prévus dans le programme Placement Sports. Au cours des prochains exercices, de nouveaux encaissements de capital arrivés à échéance sont prévus. Au 31 mars 2026, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élèvent à 264 747 \$ (424 533 \$ en 2025) et celles cédées à Desjardins gestion du patrimoine s'élèvent à 357 479 \$ (290 339 \$ en 2025).

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

4. PLACEMENTS SPORTS (suite)

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
<b>Produits</b>		
Revenus d'appariement et distributions	312 784 \$	125 633 \$
Dons autres	119 979	26 213
Dons admissibles à Placements Sports	<u>24 495</u>	<u>24 876</u>
	<u>457 258</u>	<u>176 722</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	370 026	101 377
Fournitures et approvisionnement	81 294	77 423
Entretien, réparations et location	<u>5 672</u>	<u>4 141</u>
	<u>456 992</u>	<u>182 941</u>
	<u>266</u> \$	<u>(6 219)</u> \$

5. PLACEMENTS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Dépôts à terme, 2,2% (2,7% en 2025), échéant en mars 2027	266 418 \$	260 000 \$
Dépôts à terme, 2,6% (entre 5,13% et 5,16% en 2025), échéant en décembre 2026	<u>551 930</u>	<u>520 000</u>
	<u>818 348</u> \$	<u>780 000</u> \$

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

### 6. DÉBITEURS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Subventions à recevoir	477 248 \$	398 494 \$
Comptes clients	197 459	159 881
Fondation du Grand Montréal	105 551	108 814
Intérêts courus	400	-
Taxes à la consommation à recevoir	<u>-</u>	<u>1 317</u>
	<u><u>780 658</u></u> \$	<u><u>668 506</u></u> \$

### 7. IMMOBILISATIONS

	<u>2026</u>		<u>2025</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier de bureau	86 339 \$	67 712 \$	18 627 \$	12 474 \$
Matériel informatique	<u>13 039</u>	<u>4 461</u>	<u>8 578</u>	<u>8 350</u>
	<u><u>99 378</u></u> \$	<u><u>72 173</u></u> \$	<u><u>27 205</u></u> \$	<u><u>20 824</u></u> \$

### 8. LIMITE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une limite sur carte de crédit de 55 000 \$ renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 19,99 % au 31 mars 2026. Un solde de 3 968 \$ est inclus à la rubrique comptes fournisseurs et frais courus au 31 mars 2026.

### 9. CRÉDITEURS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	395 613 \$	360 282 \$
Sommes à remettre à l'État	30 205	24 618
Salaires et vacances à payer	<u>11 132</u>	<u>40 385</u>
	<u><u>436 950</u></u> \$	<u><u>425 285</u></u> \$

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

### 10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir des charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>Solde au 31 mars 2025</u>	<u>Octroi</u>	<u>Constaté à titre de produits</u>	<u>Solde au 31 mars 2026</u>
Ministère de l'Éducation - Programme de soutien au développement de l'excellence	49 526 \$	324 445 \$	373 971 \$	- \$
Autres subventions	<u>139 133</u>	<u>309 017</u>	<u>448 150</u>	<u>-</u>
	<u><u>188 659</u></u> \$	<u><u>633 462</u></u> \$	<u><u>822 121</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

### 11. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Lors d'une réunion du conseil d'administration de l'organisme, tenue le 19 juin 2026, le conseil a procédé, rétroactivement au 31 mars 2026, à l'utilisation de 55 188 \$ provenant du fonds affecté pour un projet de centre de tennis et à une nouvelle affectation interne de 341 182 \$ à ce même fonds.

	<u>Solde au 31 mars 2025</u>	<u>Utilisation</u>	<u>Affectation</u>	<u>Solde au 31 mars 2026</u>
Projet de centre de tennis	714 006 \$	55 188 \$	341 182 \$	1 000 000 \$
Fonds Bert Ouellette - promouvoir le tennis pour les filles de 12 ans et moins	<u>70 519</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>70 519</u>
	<u><u>784 525</u></u> \$	<u><u>55 188</u></u> \$	<u><u>341 182</u></u> \$	<u><u>1 070 519</u></u> \$

Les montants grevés d'affectations d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

### 12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail et d'un contrat de location d'un photocopieur totalisent 44 252 \$ et les versements au cours des prochains exercices sont les suivants :

2027	5 272 \$
2028	5 272 \$
2029	4 676 \$
2030	3 484 \$
2031	3 484 \$
Autres	22 064 \$

### 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

### 14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
<b>ANNEXE A - SUBVENTIONS</b>		
Autres subventions	448 150 \$	485 077 \$
Ministère de l'Éducation - Programme de soutien aux événements sportifs (note 3)	404 000	434 000
Ministère de l'Éducation - Programme de soutien au développement de l'excellence	373 971	474 798
Ministère de l'Éducation - Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	297 248	297 248
	1 523 369 \$	1 691 123 \$
<b>ANNEXE B - COTISATIONS ET INSCRIPTIONS</b>		
Inscriptions	1 017 345 \$	1 019 553 \$
Sanctions	130 957	138 355
Licences	118 462	110 961
Cotisations clubs intérieurs	73 054	68 460
Affiliations organisations extérieures	68 854	62 934
	1 408 672 \$	1 400 263 \$
<b>ANNEXE C - FONCTIONNEMENT</b>		
Revenus d'appariement et distributions	312 784 \$	125 633 \$
Commandites et dons	155 819	128 449
Dons autres	119 979	26 213
Stages et locations de courts	90 175	100 224
Fondation du Grand Montréal - retrait	71 025	108 814
Revenus d'intérêts	48 954	40 596
Dons admissibles à Placements Sports	24 495	24 876
Matériel	21 366	29 720
Autres produits	3 148	-
	847 745 \$	584 525 \$